

CER 74 SERVETTAZ

4 Bis avenue de Thônes 74000 ANNECY

Tel : 04.50.23.69.96

Agr : E1907400040

www.autoecole-servettaz.fr



CER RÉSEAU

L'association des Centres d'Education Routière, forte de plus de 550 enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en 1983 et regroupant des professionnels dont le premier métier est de former des futurs conducteurs.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la sécurité routière de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des chefs d'entreprise indépendants qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



CER RÉSEAU

21
FORMATIONS



200 000
ÉLÈVES / AN



550
CENTRES



450
MOTOS



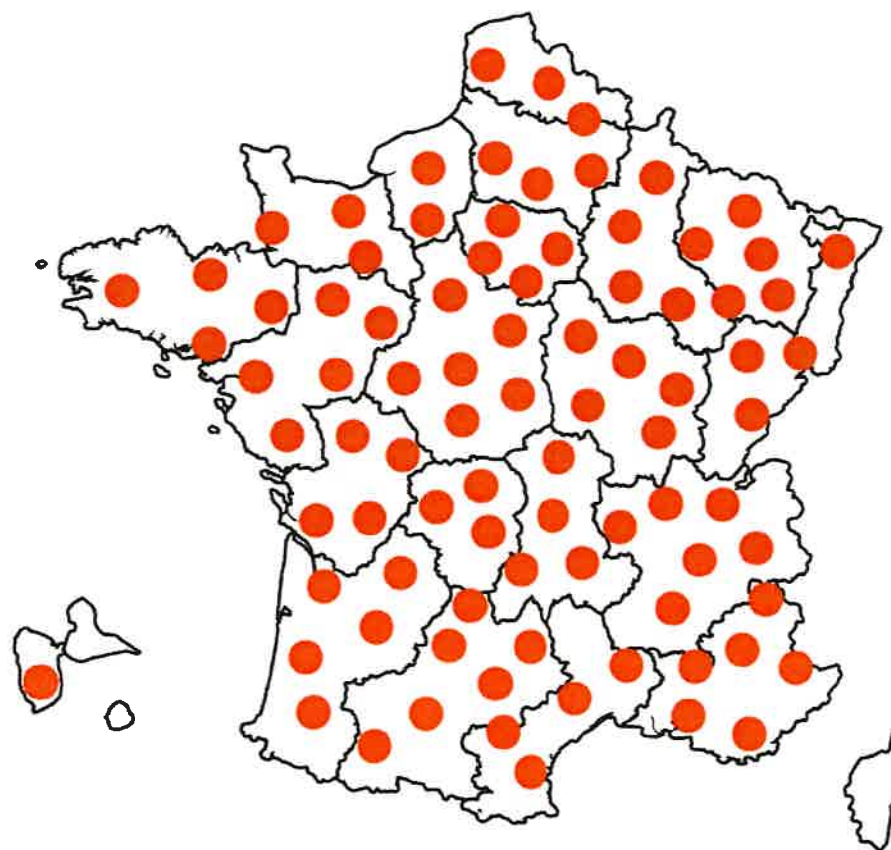
2 000
VOITURES NEUVES



2 500
PROFESSIONNELS



60
POIDS LOURDS



NOS FORMATIONS



PERMIS **AM** 14 ANS

QUADRICYCLES LÉGERS À MOTEUR

- Cylindrée $\leq 50 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 4 \text{ kW}$
- Vitesse $\leq 45 \text{ km/h}$
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION REMORQUE ATTESTATION **B(96)** 18 ANS



- Remorque $> \text{à } 750 \text{ kg}$
- Somme des PTAC $> 3500 \text{ kg}$ et $\leq 4250 \text{ kg}$
- Avoir permis B + Formation de 7 H



PERMIS **BE** 18 ANS

- Remorque $> \text{à } 750 \text{ kg}$
- Somme des PTAC $> 4250 \text{ kg}$
- Avoir permis B
- Validité 15 ans



PERMIS **B** * 18 ANS

VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule $\leq 3500 \text{ kg}$
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque $\leq 750 \text{ kg}$
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

Filière **TRADITIONNELLE**

- Une formation de base de 20 heures minimum

Filière **AAC**

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans;

Filière **CONDUITE SUPERVISÉE**

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable;



PERMIS **BOÎTE AUTOMATIQUE**

LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

FORMATIONS PARTICULIERS



PERMIS **AM** 14 ANS

2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée $\leq 50 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 4 \text{ kW}$
- Vitesse $\leq 45 \text{ km/h}$
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



PERMIS **A1** 16 ANS

MOTOCYCLETTES 125 cm^3 AVEC OU SANS SIDE-CAR OU TRICYCLES À MOTEUR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée $\leq 125 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 11 \text{ kW}$
- Tricycles puissance $\leq 15 \text{ kW}$
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION 7 HEURES

20 ANS

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance $\leq 15 \text{ kW}$
- Avoir le permis B depuis 2 ans



PERMIS **A2** 18 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée $\geq 125 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 35 \text{ kW}$
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION A1 VERS A2

18 ANS

- Formation de 15 heures
- Cylindrée $\geq 125 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 35 \text{ kW}$
- Avoir le Permis A1



FORMATION PASSERELLE A2 VERS A

20 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 7 heures
- Puissance $\geq 35 \text{ kW}$
- Tricycles puissance $\leq 15 \text{ kW}$
- Avoir le Permis A2 depuis 2 ans

FORMATIONS PARTICULIERS



LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.

LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises** seront validées.





TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos. L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan de compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétence dans une grille d'évaluation

CRITERES D'EVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale de d'environ cinq minutes
- Réaliser **une manœuvre** comprenant une marche arrière et un freinage pour s'arrêter avec précision
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à **une question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les **règles du code de la route** notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

COMMENT SONT ÉVALUÉS VOS PROGRÈS

A l'aide de grilles permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos savoirs comportementaux, techniques et
environnementaux au fil de votre apprentissage.

Des évaluations tout au long de votre parcours vous permettront également
de mesurer vos progrès et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de
conduire lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées.



LES ENJEUX DE LA FORMATION

L'objectif général est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de véhicule de ce type est une démarche éducative exigeante.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases évaluées par un expert : L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précisent qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan de compétences nécessaire et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétence dans une grille d'évaluation.

CRITERES D'EVALUATION

L'épreuve hors circulation :

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau de savoirs et des savoir-faire que vous avez acquis : code de la route sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'épreuve en circulation :

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- Emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractères urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Dépasser et croiser des véhicules ;
- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule

COMMENT SONT EVALUES VOS PROGRES

A l'aide de grille de progression permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos savoirs comportementaux, techniques et

Environnementaux au fil de votre apprentissage.

Des évaluations tout au long de votre parcours vous permettront également

De mesurer vos progrès et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de

Conduire lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées.



La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante

TOUT SAVOIR SUR L'EVALUATION DE DEPART

Durée :

1h00

LES OBJECTIFS	L'évaluation de départ permet d'estimer le nombre d'heures dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée
LE MOYEN UTILISE	SIMULATEUR Vos réponses et votre comportement au volant vont permettre de renseigner un ensemble de critères définis pour aboutir à un nombre d'heures de formation nécessaire. Tout au long des exercices, vous obtenez ou perdez des points. Votre résultat d'évaluation vous sera remis en format papier à la fin de la séance
LES COMPETENCES EVALUEES	- Vos prérequis en matière de connaissances de règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ; - Vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route ; - Vos compétences psychomotrices ; - Vos motivations.





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible à **partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans et demi !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- Une **évaluation** préalable
- Une **formation théorique**
- Un **examen théorique**
- Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
- Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
- Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50%
 - Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

BON À SAVOIR





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de l'**enseignant** et du **futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi l'**examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie par nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »



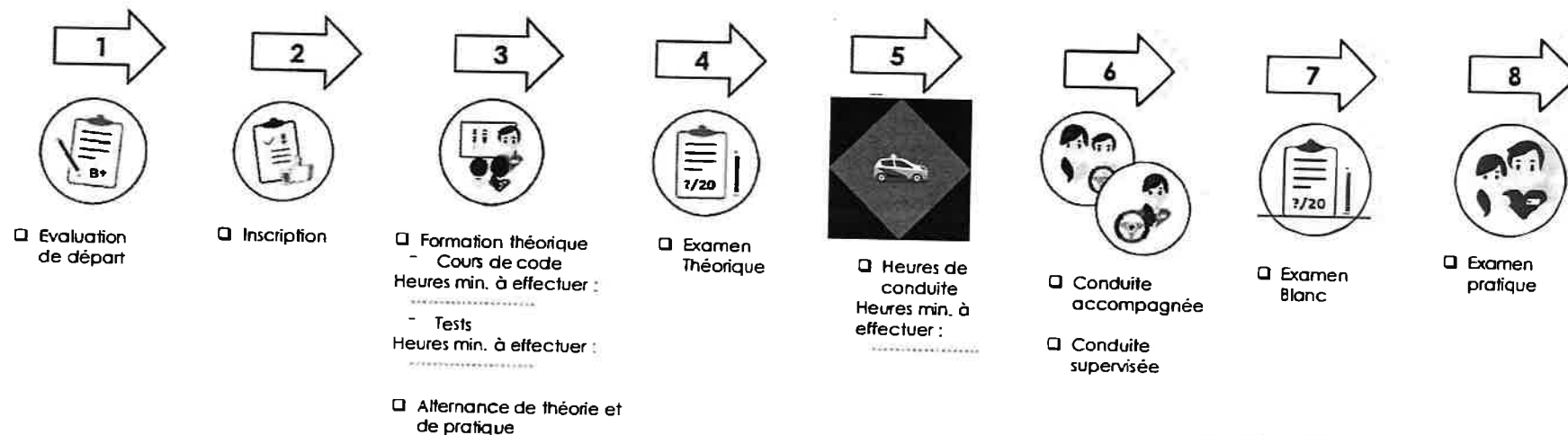
PARCOURS DE FORMATION

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Type de permis :



PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'école de conduite avec un **support média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet (code en ligne CER)**

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- de nuit

COURS OBLIGATOIRES

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- ☐ L'arrêt et le stationnement
- ☐ Les croisements et les dépassements
- ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- ☐ L'éco-conduite
- ☐ Les priorités

- ☐ Les règles de circulation
- ☐ La signalisation
- ☐ Les comportements dans les tunnels
- ☐ La visibilité
- ☐ La prise de conscience des risques
- ☐ Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public

PARCOURS DE FORMATION

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

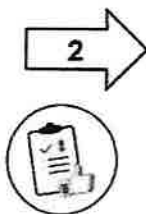
Nom :

Prénom :

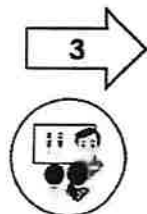
Type de permis :



☐ Evaluation de départ



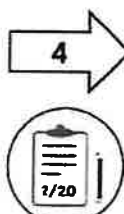
☐ Inscription



☐ Formation théorique
- Cours de code
Heures min. à effectuer :

- Tests
Heures min. à effectuer :

☐ Alternance de théorie et de pratique



☐ Examen Théorique



☐ Heures de conduite
Heures min. à effectuer :



☐ examen blanc



☐ Examen pratique

PARCOURS THÉORIQUE	PARCOURS PRATIQUE
La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit : - dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant - via Internet (code en ligne CER)	Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler : - en ville - en rase campagne - sur autoroute - de nuit

COURS OBLIGATOIRES

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés.
Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- | | |
|--|--|
| ☐ L'arrêt et le stationnement | ☐ Les règles de circulation |
| ☐ Les croisements et les dépassements | ☐ La signalisation |
| ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire | ☐ Les comportements dans les tunnels |
| ☐ L'éco-conduite | ☐ La visibilité |
| ☐ Les priorités | ☐ La prise de conscience des risques |
| | ☐ Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public |

PARCOURS DE FORMATION

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

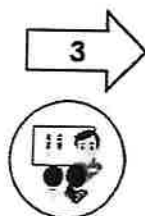
Type de permis :



☐ Evaluation de départ

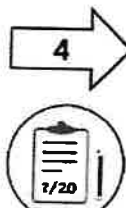


☐ Inscription

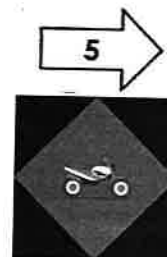


☐ Formation théorique
Cours de code
Heures min. à effectuer :

Tests
Heures min. à effectuer :



☐ Examen Théorique



☐ 8 Heures de conduite à plateau



12 heures de conduite en circulation



☐ Examen Blanc



☐ Examen pratique

☐ Alternance de théorie et de pratique

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'école de conduite avec un **support média** ou avec un **enseignant**
- via **Internet (code en ligne CER)**

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- de nuit

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- ☐ L'arrêt et le stationnement
- ☐ Les croisements et les dépassements
- ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- ☐ L'éco-conduite
- ☐ Les priorités
- ☐ Les règles de circulation
- ☐ La signalisation
- ☐ Les comportements dans les tunnels
- ☐ La visibilité
- ☐ La prise de conscience des risques
- ☐ Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public

INFOS PRATIQUES

FORMATIONS 2 & 3 ROUES

>> Formations dispensées



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



PERMIS 7H
125 CM³
2 OU 3 ROUES



PASSERELLE
A2 - A



Notre école de conduite dispose d'une **piste** située à
Délaisé RD 1201 SAINT MARTIN BELLEVUE

Elle se situe à 10 kms (soit 15 min de l'école de conduite)

Le point de RDV se fait toujours à l'école de conduite

Engagé dans une démarche qualité, le **CER 74 SERVETTAZ** met à votre disposition un enseignant expert pour un groupe de 3 élèves maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe de 2 élèves maximum lors des **cours de circulation**.

CER 74 SERVETTAZ

4 BIS AVENUE DE Thônes 74000 ANNECY



HORAIRES DES COURS DE CODE*

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.		
MAR.		
MER.	16h00 – 18h30	
JEU.		
VEN.		
SAM.		
Stages de code d'une semaine durant les vacances scolaires		



HORAIRES DES TESTS DE CODE

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	0900 – 12h00	14h00 – 18h30
MAR.	09h00 – 12h00	14h00 – 18h30
MER.	09h00 – 12h00	14h00 – 18h30
JEU.	09h00 – 12h00	14h00 – 18h30
VEN.	09h00 – 12h00	14h00 – 18h30
SAM.	08h00 – 12h00	



HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	8h00 – 19h00	
MAR.	8h00 – 19h00	
MER.	8h00 – 19h00	
JEU.	8h00 – 19h00	
VEN.	8h00 – 19h00	
SAM.	8h00 – 14h00	

*Les cours de code sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction



**GARANTIES
FINANCIÈRES**